

Armes de guerre de Bassins : 220e anniversaire

La fête au village !

Arcs de triomphe, sapins fleuris, drapeaux multicolores : depuis une semaine, le village de Bassins s'habille de joie pour la grande fête qui, pendant trois jours, célébrera officiellement les 220 années d'existence de sa société de tir.

Aidé d'une quinzaine de joyeux compères bénévoles, Gilbert Saléro, président des Armes de guerre, a mis tout en œuvre pour honorer le roi du tir, Louis Magnenat et le vice-roi, Robert Chevalley, dont les exploits ont été narrés dans notre édition du 27 août dernier.

Bals et concert

Sous une grande cantine que l'on peut déjà voir dressée sur la place de la scierie, les réjouissances commenceront le vendredi 5 septembre, dès 21 heures, par un bal animé par l'orchestre « Formule X2 ».

Le samedi 6, à 20 h 30, c'est la fanfare bavaroise Bayern-Musik qui prendra le relais avec un apéritif-concert, un spectacle tyrolien et une animation avec le public, suivis d'un bal avec le même ensemble.

Les fastes du couronnement

Dimanche matin, à 9 h 30, le culte traditionnel patriotique sera célébré en

l'église du village par le pasteur Bécholey, puis, à 11 heures, la fanfare de Begnins (musique de la fête), accompagnera la distribution des prix et les fastes du couronnement des rois. C'est à Nathalie Dufour que reviendra l'honneur d'escorter sa majesté, Loulou Magnenat, et Roselyne Ruchat prendra place aux côtés du vice-roi, Robert Chevalley.

A 14 heures, sous la cantine, après un banquet que l'on prévoit fameux, quelques personnalités prendront la parole pour la partie officielle et, à 15 h 30, un grand cortège défilera dans la commune.

Cortège des loisirs

Sur le thème « les loisirs dans les villages », André Dunand, maître des cérémonies, a fait appel à toutes les sociétés locales. Amateurs de couleurs, réjouissez-vous, car vous pourrez applaudir les groupes des écoles et les magnifiques chars fleuris des Paysannes vaudoises,

des samaritains, du chœur mixte, de la jeunesse, des sapeurs-pompiers, des boulistes, etc., tout en écoutant les fanfares de Begnins et de Nyon. Cette dernière donnera également une petite sérénade sous la cantine vers 17 heures. Si vous désirez voir d'en haut les merveilles de notre région, des vols en hélicoptère seront également organisés. Et pour terminer en beauté cette superbe journée, l'orchestre Donald fera danser jeunes, moins jeunes et anciens dès 18 heures.

Visite aux parrains

Il y a 220 ans, Arzier et Le Vaud se seraient penchés sur le berceau de la nouvelle société de tir de Bassins, parainant ainsi ses futures activités. Quelle que soit la précision historique de l'événement, il fait partie de la tradition et, depuis, tous les 10 ans, c'est alternativement l'une ou l'autre de ces communes qui reçoit Bassins, à l'occasion de sa fête de tir. Escortés par l'orchestre de cuivres « Les Papillons Bleus », qui les suivront toute la journée, les sociétaires iront donc en cette année 1986, prendre l'apéritif à Arzier à 10 heures, le lundi 8 septembre.

Retour à Bassins pour un nouveau banquet à 12 h 30, à l'issue duquel se tiendra une partie familière avec les productions vocales des écoliers.

La tournée des rois

Et puis, ce sera la « tournée » chez le roi et le vice-roi, un des tout grands moments de cette fête. On a pu se rendre compte que, depuis leur consécration du 24 août, Loulou Magnenat et Robert Chevalley se livrent à un entraînement intensif et l'on ne doute pas qu'ils sauront recevoir leurs pairs comme il se doit.

Enfin, pour ceux qui auront encore des jambes, l'homme-orchestre, Riket, animera dès 18 heures, le dernier bal. Voici donc le programme des réjouissances pour cette grande manifestation à laquelle tout le district est invité. ■

Arlette-Josiane SKINNER



En souvenir de Max REITER

Déjà une année que tu m'as quittée. Le temps n'atténue pas mon chagrin. Tu es toujours présent dans mon cœur.

Ta Lily



Motards ! Découvrez Gingins, le pays des motards mécaniciens.

A 3 minutes de Nyon, les fantastiques nouvelles Honda et la souriante équipe de mécanos de Didier Kuffer. L'amour du beau boulot et les mêmes goûts que vous. Venez !

DIDIER KUFFER
Gingins/sur Nyon
TEL. 022/69 10 37

Vous avez la parole

(cette rubrique n'engage pas la responsabilité de la rédaction)

Arbistrot

Bilan et fausse note

L'Office du Tourisme de Saint-Cergue vient de tirer les premières conclusions des animations qu'il a mises sur pied pendant l'été. Et ce premier bilan s'avère positif. Il y a eu des journées particulièrement fortes, ne serait-ce qu'une des dernières en date, le samedi 16 août où le marché artisanal et la très remarquable prestation d'un groupe de danseurs et danseuses venus de Pologne avaient attiré la grande foule.

Arbistrot, de son côté, n'a cessé d'intéresser un flot ininterrompu de curieux ou de spectateurs plus motivés. Il s'est vraiment, tous les jours, passé quelque chose à Saint-Cergue, et les organisateurs peuvent d'ores et déjà s'estimer satisfaits.

Il y a eu pourtant une fausse note dans ce concert de louanges que tous ceux qui ont participé à ces différentes journées, ont adressé, spontanément, aux artistes et aux animateurs. Le lundi 11 août a paru dans ce journal, un article écrit par M. Jacques Sterchi, qui a jeté la consternation parmi ceux qui, avec enthousiasme, avaient œuvré pour une réussite de cette animation d'été. Sans vouloir rallumer une polémique plus ou moins stérile, l'Office du Tourisme tient pourtant à s'élever contre ce genre d'article qui ne peut qu'abuser un lecteur crédule et porter préjudice à tout ce qui a été réalisé, par ailleurs, et à tous ceux qui l'ont réalisé.

Nul n'ignore que Saint-Cergue est dans le Jura, et que le Jura peut réserver des surprises... climatiques. Le simple quidam qui se promène un jour où la pluie menace rencontrera, effectivement, peu de promeneurs, et peu d'animation dans les rues de notre village. De là à tirer la conclusion que toute une animation a complètement raté et à le publier dans un journal régional, il y a un immense pas qu'un « authentique » journaliste aurait du refuser de franchir.

Et l'Office du Tourisme regrette infiniment qu'il l'ait été aussi allègrement... ■

Max DURGNAT
Président
de l'Office du Tourisme

Joli coquelicot...

Le 11 août, Jacques Sterchi a planté un coquelicot dans un champ de blé.

L'Ouest lémanique tire les conclusions de la couverture des manifestations organisées à Saint-Cergue durant l'été. Le bilan est positif. Jacques Sterchi, journaliste, passionné de culture, a présenté avec enthousiasme, le 27 juin, le programme d'Arbistrot. Le 14 juillet, le compte rendu du vernissage, en première page, était élogieux. Une double page, le 23 juillet, revenait, par la photo, sur l'événement. Le 11 août, sous le titre *Animation... où ça ?*, Jacques Sterchi faisait la critique d'un week-end qu'il promettait étonnant dans l'édition du vendredi.

L'observateur a été déçu : à la mesure de l'espoir qu'il mettait dans la manifestation, il a écrit son déception. Le 13 août, le

journal revenait sur la « lesive » et publiait une autre double page de photos. Le 18 août, notre correspondant local tirait le bilan de l'été à Saint-Cergue, parlant de cette réussite globale que l'échec relatif du week-end des 9 et 10 août ne saurait faire oublier.

L'Ouest lémanique ne saurait se contenter d'une lettre de lecteur publiée près d'un mois après la critique du journaliste qui a suivi la majeure partie des manifestations de l'été culturel sur La Côte. Car ce genre de lettre ne peut qu'abuser un lecteur crédule et porter préjudice au journal et, par ailleurs, à tous ceux qui le réalisent dans la durée.

Les journalistes sont habitués qu'on les juge : ils agissent à découvert et signent leur prose. Leurs compétences, qui attestent

leur authenticité, se mesurent au jour le jour, dans la relation des faits et dans le commentaire.

Qu'on veuille laisser accroître qu'un journal régional doit se montrer laudatif et gommer la critique, bref troquer le stylo contre la brosse à reluire, voilà qui, même si l'assertion est courante, ne cesse d'inquiéter. C'est se moquer des artistes, des organisateurs et des lecteurs que de traiter l'actualité régionale complaisamment. Certes, l'éclairage doit être varié et les sources de lumière différentes. Elles le furent pour Arbistrot, pour le texte comme pour la photo. Notre bilan le prouve.

Mais c'est comme pour les coquelicots. Un seul finit par occulter tout le champ de blé...

Pierre Thomas
Rédacteur en chef

Réception des avis mortuaires

Dernier délai 7 h 30 à l'administration du journal, av. Viollier 3.

Pour l'édition du vendredi : jeudi 17 h.

Arzier-Le Muids

Débat houleux pour une montagne

Le Conseil communal d'Arzier-Le Muids s'est réuni en assemblée ordinaire le 29 août dernier, sous la présidence de M. Ch. Jorg. L'objet principal à l'ordre du jour était le projet d'achat de l'alpage du Creux du Cruaz pour lequel deux commissions avaient été nommées.

D'emblée, le président a appris aux conseillers qu'une promesse de vente avait été signée entre le propriétaire, M. Zuccone et la Fondation du Creux du Cruaz, en étroite relation avec le WWF.

De ce fait, la commune d'Arzier se voyait privée de cette acquisition très convoitée. M. Jorg proposait

Conseil communal

alors au Conseil d'éviter toute discussion stérile et de ne pas entrer en matière à ce sujet.

Ceci déclenchait aussitôt une vive polémique parmi les conseillers. Il ne paraissait, en effet, pas convenable de s'avouer vaincu aussi rapidement, même si une promesse de vente avait été signée, ce genre d'acte officiel n'étant pas forcément irrévocable.

Déconvenue

Plusieurs conseillers prirent alors la parole pour exprimer leur déconvenue face à la lenteur dans les démarches que devait effectuer la Municipalité au moment où elle a appris que cet alpage était à vendre. Le Conseil aurait dû être convoqué plus tôt, pour lui donner le feu vert. Il faut cependant relever que, lors de la séance du Conseil du 1er mars 1985, les crédits destinés à l'achat du Creux du Cruaz, de 820 000 francs, avaient été refusés par ce même Conseil.

Après un débat animé, les conseillers ont finalement accepté à l'unanimité d'accorder à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches appropriées pour renégocier cette affaire et a voté un nouveau crédit de 650 000 francs pour cet achat. Le prix de vente de cette transaction a en effet été réduit entre-temps.

Le Conseil a également ratifié le coût des travaux pour la création

d'un trottoir depuis le chemin de Fin d'Elez jusqu'au café Tivoli, le long de la RC 24C qui conduit à Saint-Cergue.

Les travaux devraient commencer ces prochains jours.

Imposition 1987-1988

La commission des finances a ensuite présenté son rapport au Conseil en lui proposant de maintenir le taux d'imposition actuel, soit 40 % de l'impôt cantonal de base. A l'unanimité, et sans discussion, le Conseil a adopté cette proposition.

Projet immobilier rejeté

La parcelle de 14 000 m² située au-dessous du restaurant Bel-Horizon a fait l'objet d'un projet de construction de douze à treize habitations, préparé par M. Y. Mangeat, architecte à Nyon. Une commission d'étude avait été nommée pour analyser les plans.

Les conclusions de la commission relèvent que ce projet ne conviendrait pas à l'environnement villageois d'Arzier.

Un conseiller a très justement rappelé que cette parcelle était autrefois classée « d'utilité publique ».

Inauguration du Centre communal et scolaire

M. P. Jaccard, responsable de l'inauguration du Centre communal et scolaire a présenté au Conseil le budget relatif à cette manifestation prévue pour les 13 et 14 juin 1987.

Celui-ci se monte à plus de 58 000 francs. Il prévoit une grande fête villageoise pour tous les habitants de la commune durant deux jours avec repas officiel, cortège, bal, animation et concert.

Après un bref débat, le Conseil a accepté d'inclure ce montant au budget 1987. — (mic)

Creux du Croue

Une occasion manquée ?

Dans l'affaire du Creux du Croue, le Conseil d'Arzier s'est fait prendre de vitesse. Selon le syndic Paul Kocher, tout a pourtant été mis en œuvre pour tenter le rachat de cet alpage qui fut autrefois propriété communale jusqu'en 1802.

Après une première proposition d'achat à 400 000 francs refusée par le propriétaire M. Zuccone, qui en réclamait au moins 800 000 francs, la Commune avait renoncé, le Conseil ayant refusé un crédit si élevé en 1985. Le syndic avait demandé à M. Zuccone de l'avertir s'il baissait le prix. Ce n'est pourtant que lors de la traditionnelle visite des alpages, ce printemps, que M. Kocher apprit que le propriétaire du Croue avait fait une promesse de vente à une Fondation soutenue par le WWF pour le prix de 650 000 francs. La signature devait avoir lieu le 10 août.

Une question de délai

En contactant M. Zuccone, le syndic obtint alors un délai jusqu'au 30 août pour réunir le Conseil communal et faire une nouvelle offre. Mais convoquer une séance en pleine vacances d'été n'est pas aisé et il n'a pas été possible de la réunir à temps. Et finalement, la promesse de vente entre la Fondation du Creux du Croue et M. Zuccone fut signée le 15 août. En transaction avec la Fondation depuis plus de six mois, le propriétaire se sentait obligé de respecter l'engagement qu'il avait pris à l'égard des acheteurs.

Protection élargie

Pour Philippe Dufour, président de la Fondation du Creux du Croue, il n'est pas question de revenir en arrière. La Commune d'Arzier aurait eu l'occasion d'intervenir si elle l'avait voulu, car elle avait tout de même quinze jours pour réunir son Conseil. Vis-à-vis de ses membres, la Fondation ne pouvait retarder les choses éternellement.

Les buts de la Fondation ? Protéger au maximum ce site exceptionnel qui est resté à l'état naturel et analyser son évolution au cours des années. A cet

effet, un conseil scientifique a été créé. La Fondation estime par ailleurs que le projet de classement du canton ne va pas assez loin. Il se contente de mettre des limites très précises autour du Creux pour ne pas gêner les projets de constructions de téléskis du Bois d'Amont, du côté français. Pour créer une réserve naturelle qui se tienne, il faut, selon M. Dufour, que toute la zone soit protégée, y compris la ligne du Crêt des Danses. C'est pourquoi la Fondation a fait une opposition sous forme de remarques afin que le périmètre protégé soit augmenté.

Arzier persiste

A Arzier, le syndic n'a pas l'intention de baisser les bras. Il a reçu plein pouvoir du Conseil pour tenter de négocier le rachat du Creux. Selon M. Kocher, l'achat par la Fondation sera effectif au 1er janvier 1987. Il veut dès maintenant contacter les parties concernées, Fondation et WWF et la Ligue vaudoise pour la protection de la nature qui serait d'accord de financer un tiers de l'opération, pour trouver un arrangement. « Nous, on a l'argent. On pourrait acheter tout de suite » dit-il en conclusion.

Madeleine SCHURCH

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES SA NYON

Chemin de Martavaux 2
Christian Narindal,
succ. de Ch. Rossier



Jour et nuit